

# Peu... et beaucoup à la fois

Adhérer à l'Association Mieux Prescrire (AMP) qui édite *Prescrire* ? Pour quoi faire ? Après tout, il n'y a aucun besoin d'adhérer à cette association pour s'abonner à *Prescrire*, financée par les abonnés, sans publicité ni subvention.

Adhérer à l'AMP semble peu de chose d'un point de vue individuel, mais c'est en réalité beaucoup pour *Prescrire*, et pour l'intérêt général, bien au-delà d'un geste symbolique.

Grâce à l'AMP, c'est une association à but non lucratif, dite "loi de 1901" en France, qui édite le mensuel *Prescrire*, et l'ensemble des productions dont il est le socle : *Prescrire International* (la version en anglais de *Prescrire*, indexée dans Medline et Embase), les programmes de formations, les programmes d'amélioration des pratiques professionnelles, etc.

Il n'existe ainsi aucun actionnaire de *Prescrire*. Quelle que soit la somme mise sur la table pour faire vaciller les convictions et les engagements, aucun risque de voir tel ou tel individu devenir propriétaire ou actionnaire majoritaire de *Prescrire* et lui dicter sa politique ou sa stratégie. Aucun risque de voir le moindre fonds de pension, ou autre groupe d'intérêt gourmand de dividendes ou de plus-values, chercher à dégager du profit de *Prescrire*, aux dépens du projet "*Cœuvrer, en toute indépendance, pour des soins de qualité, dans l'intérêt premier des patients*" (article 1 des statuts de l'AMP). Aucun risque de voir un "pacte d'actionnaires" voler en éclat après la mort de telle ou telle personne, ni de subir de sombres disputes autour de l'héritage. Aucun risque de voir un actionnaire constituer une "minorité de blocage" qui entraverait *Prescrire*.

L'association à but non lucratif est une forme juridique française qui met au mieux *Prescrire* à l'abri de l'adversité.

À condition que l'association soit pourvue de statuts solides, et qu'elle soit vivace. Comme l'AMP, grâce à la vitalité de l'équipe *Prescrire*, et aux adhérents de l'AMP.

D'autant que l'AMP et ses organes représentatifs (collèges de l'Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Bureau), c'est aussi un lieu de réflexion commune des politiques de *Prescrire*, de ses orientations stratégiques, et de ses comptes, présentés dans ce numéro pages 164-165.

Devenir et rester membre de l'Association Mieux Prescrire, c'est tout simple : voir page 165 de ce numéro. Et c'est tout simplement un des éléments déterminants de la pérennité de *Prescrire*. De sa liberté de parole. Et de sa liberté d'action.

**Prescrire**

ÉDITORIAL